NIÈVRE le département

Direction de la Culture et du Sport
Service développement culturel et sportif
Hôtel du Département - 58039 Nevers Cedex
Tél : 03 86 60 58 44
Mail : mathieu.kuharmuller@nievre.fr

ANNÉE 2023

DEMANDE DE SUBVENTION ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Dossier complet* à retourner avant le 31 mars 2023
au Service Développement culturel et sportif

Règlement d'intervention

- Les demandes d'aide devront être transmises au plus tard le 31 mars 2023,
- Une association ne pourra déposer que deux demandes d'aides maximum, l'une de ces deux demandes devra à minima relever d'un championnat de BFC ou avoir une envergure nationale.
- la manifestation doit être obligatoirement portée par une association sportive affiliée à une fédération sportive nationale, dont le siège social est dans la Nièvre,
- elle doit obligatoirement se dérouler dans le département,
- elle doit avoir un caractère compétitif ou de loisirs de masse (manifestation ouverte à tous, licenciés et non licenciés). Les rencontres s'inscrivant dans le cadre d'une saison régulière, les sorties amicales, rassemblement/fête/anniversaire des associations, les tournois de pré ou de fin de saison ne sont pas éligibles,
- elle doit être à minima soutenue par la collectivité l'accueillant. Ce soutien doit apparaître dans le budget soit sous forme de subvention soit sous forme de valorisation d'un apport matériel,
- toute manifestation sportive déjà aidée dans le cadre d'une convention d'objectif ne pourra faire l'objet d'une aide dans le cadre de ce programme.
- toute manifestation ne pourra faire l'objet d'une aide si elle a déjà connu une édition précédente et a réalisé un excédent au moins 3 fois supérieur :
  > au montant demandé dans le cas d'une première demande,
  > ou à la subvention déjà attribuée par le Département dans le cas d'un renouvellement de demande,
- Pour être définie comme « régionale », la manifestation devra comporter 25 % d'équipes ou de participantes/participants provenant d'un autre département que la Nièvre. Une manifestation « nationale » devra quant à elle comporter au moins 25 % d'équipes ou de participants/participantes d'une autre région que la bourgogne-Franche-Comté. La liste des équipes ou participants/participantes invitées ou ayant participé à l'édition précédente devra être envoyé par l'organisateur.
- l'aide ne peut pas dépasser 30 % du budget prévisionnel global de la manifestation.

S'agit-il :

❑ d'une 1ère demande

❑ d'un renouvellement

Montant de l'aide sollicitée : ..... €

Retrouvez ce formulaire sur www.nievre.fr

Les informations recueillies à l'aide de ce formulaire font l'objet d'un traitement et sont destinées au Conseil départemental dans le cadre de ses relations avec les acteurs culturels et sportifs du territoire. Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (RGPD et loi Informatique et Libertés modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou de portabilité des informations vous concernant. Dans ce cadre, votre demande doit être adressée, en justifiant de votre identité, par voie postale auprès de Mme la Déléguée à la Protection des données - Hôtel du Département - 58039 NEVERS Cedex, ou par courriel à l'adresse : protection-donnees@nievre.fr

NIÈVRE le département

Conception et Impression : Imprimerie du Conseil départemental de la Nièvre

PIÈCES Á JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU PRÉSENT DOSSIER

- Bilan qualitatif de l'édition précédente (descriptif ; nombre de participants (répartition par catégories…) ; nombre de spectateurs ; revue de presse…).
- Compte de résultat de l'édition précédente.
- Budget prévisionnel de la manifestation.
- Budget prévisionnel et compte de résultat n-1 de l'association.
- Justificatif / attestation d'inscription au calendrier fédéral.
- Pour les manifestations régionales ou nationales : liste des équipes ou participants/participantes invitées ou ayant participé à l'édition précédente.
- RIB.

* Tout dossier incomplet ne pourra être étudié et la subvention ne pourra pas être attribuée.

ORGANISATEUR

Nom de l'association : .....

Adresse du siège social : .....

Fédération d'affiliation : .....

N° SIRET : .....

Nom du président : .....

Adresse : .....

Coordonnées du président (mail/tél.) : .....

Coordonnées d'un autre correspondant en cas de besoin d'informations complémentaires : .....

.....

IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation : .....

Nombre d'éditions : .....

Date : le..... ou du ..... au.....

Lieu de la manifestation : .....

Discipline sportive : .....

RENSEIGNEMENTS SUR LA MANIFESTATION

Description : .....

.....

La manifestation est : ❑ une compétition officielle ❑de loisir ouverte à tous (licenciés et non licenciés)

Niveau : ❑ Départemental ❑ Régional[1] ❑ National[2]

Nombre de participants attendus : .....

Profil des participants (jeunes ; adultes ; public féminin / masculin...) : .....

.....

[1]Joindre la liste des équipes ou athlètes invités ou ayant participé à l'édition précédente
[2]Joindre la liste des équipes ou athlètes invités ou ayant participé à l'édition précédente

ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nombre de bénévoles sollicités : .....

Nombre de spectateurs attendus : .....

L'inscription des participants est-elle payante ?

❑ oui ❑ non

Si oui, tarif(s) : .....

L'entrée aux spectateurs est-elle payante ?

❑ oui ❑ non

Si oui, tarif(s) : .....

Autres financements sollicités :

❑ État ❑ Communes ❑ Communauté de communes / agglomération

❑ Région ❑ Privé

Médiatisation / communication :

❑ Locale ❑ Départementale ❑ Régionale ❑ Nationale

Supports envisagés :

❑ Télévision ❑ Radio ❑ Internet / réseaux sociaux ❑ Affichage / flyers ❑ Presse

Toute manifestation ayant bénéficié d'une aide du Département devra (dans la mesure du possible) faire apparaître le logo du Département de la Nièvre sur ses supports de communication.

Date et signature
de l'organisateur :

Sensibilisation éco-responsable